

DISPOSITIONS D'EXECUTION DE LA FINALE VAUDOISE DE GROUPES CARABINE 10M

1. Base

Règlement SVTS R045 de 06.2009.

2. Dates

Samedi 03 février 2024 pour les groupes Elite.

Dimanche 04 février 2024 pour les groupes Juniors.

3. Lieu

Lonay / Salle Omnisports, Chemin de la Creuse 1.

4. Heures de tir

Selon dispositions d'exécution D045b/D046b.

5. Taxe de tir

La taxe d'inscription est de CHF 80.- par groupe Elite et de CHF 70.- par groupe Juniors, y compris contribution Sport + Formation, **payable avant le tir.**

La taxe d'inscription d'un groupe non excusé, **avant le 30 janvier 2024**, reste perçue par l'organisation.

6. Mutations

Les mutations sont autorisées jusqu'à 15 minutes avant le début du tir.

7. Récompenses

- 1^{er} rang : 1 médaille dorée par tireur du groupe ;
- 2^{ème} rang : 1 médaille argentée par tireur du groupe ;
- 3^{ème} rang : 1 médaille de bronze par tireur du groupe ;
- 4^{ème} et 5^{ème} rang : 1 carte-couronne à CHF 8.- par tireur du groupe.

8. Palmarès

Selon programme remis séparément.

9. Litige

Toutes contestations doivent être faites au plus tard 10 minutes après affichage des résultats. En cas de litige, la CC10m tranchera.

10. Validité

Approuvé par la Commission de tir de l'AVTS le 08 janvier 2024.

Château-d'Oex, le 08 janvier 2024

Association Vaudoise de Tir Sportif

La Commission de tir

Gilbert HEDIGUER

Le Responsable C10m

Patrick HENCHOZ